

Égalité femmes-hommes : chiffres clés de Guadeloupe

Insee Dossier Guadeloupe

n°19

Mars 2024



Coordination

Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques – Département de l'action régionale

Directeur de la publication

Jean-Baptiste Herbet

Responsables éditoriaux

Stéphane Luquet
Marrolanie Guacide

Auteurs

Service études et diffusion :
Valentine Chièze Devivier
Marcelle Jeanne-Rose

Pôle conseil expertise mutualisé :
Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Contact presse

Jean-Luc Popote
Tél : 05 90 41 34 39
sr971-action-regionale@insee.fr

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

ISSN : 2416-8394

© Insee 2024

En collaboration avec le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et la délégation régionale aux droits des femmes.

Avant-propos

La production et la diffusion systématisées de statistiques sexuées et d'études, véritables outils de politique intégrée, sont essentielles pour comprendre la situation différenciée des femmes et des hommes, pour mesurer l'action publique et guider ses priorités.

Résultat d'un partenariat entre l'Insee et le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, un Insee Dossier « **Égalité femmes-hommes : chiffres-clés de la région et des départements** » a été produit pour chaque région.

Chacun des dossiers propose un panorama complet sur cinq thématiques (Démographie, Enseignement-éducation, Conditions de vie, Travail-emploi, Salaires) permettant une **comparaison au niveau national, régional et départemental**. Ainsi, **l'ensemble des départements hexagonaux et ultramarins bénéficient de leur propre diagnostic**.

Mobilisables par les services déconcentrés de l'État, ces publications pourront utilement éclairer l'action et la réflexion des collectivités locales, des entreprises, des associations et du grand public.

**Le Directeur inter-régional de
l'Insee Antilles-Guyane**

Jean-Baptiste Herbet

Synthèse

Au 1er janvier 2020, parmi les 383 600 habitants de Guadeloupe, 54,1 % sont des femmes (207 700) et 45,9 % sont des hommes (175 900). Alors que les femmes sont aussi nombreuses que les hommes avant 30 ans (49,7 %), elles sont surreprésentées parmi les 75 ans et plus (59,9 %), leur espérance de vie à la naissance étant supérieure (83,2 ans contre 77,0 ans en 2020).

Les femmes rencontrent davantage de difficultés sur le marché de l'emploi

Bien que plus diplômées, les femmes en Guadeloupe sont moins souvent en emploi que leurs homologues masculins au sens du recensement (49,6 % contre 52,9 %). Cet écart en défaveur des femmes s'accroît au fil des âges et atteint 6 points chez les 50-64 ans. L'absence de diplôme apparaît également plus pénalisante pour les femmes. Chez les 25-64 ans non diplômés de la région, seules 33,3 % des femmes sont en emploi contre 43,3 % des hommes. Les femmes sont également plus exposées au chômage au sens du BIT (19,7 % contre 17,4 %). Malgré un taux d'activité proche de celui des hommes (70,3 % contre 71,1%), les femmes travaillent davantage à temps partiel lorsqu'elles sont actives (11,0 % contre 6,2 %). Les femmes sont encore plus désavantagées sur le plan professionnel quand elles sont mères. Celles-ci sont plus souvent au chômage et inactives que les pères, quel que soit le nombre d'enfants. Ce sont aussi elles qui réduisent leur activité professionnelle. Lorsqu'elles ont la charge de trois enfants, seules 30,1 % d'entre elles occupent un emploi à temps complet (71,7 % chez les pères de trois enfants) contre 52,3 % des femmes sans enfants.

Les femmes disposent d'un niveau de rémunération plus faible. En 2021, à temps de travail équivalent, le salaire annuel net des femmes est inférieur de 8,1 % à celui des hommes. Les écarts les plus marqués s'observent chez les ouvriers (-16,1 %) et les cadres (-15,4 %). En outre, la répartition des catégories socioprofessionnelles demeure genrée. Tandis que les femmes exercent plus fréquemment comme employées (55,5 % des salariées), les hommes sont plus souvent ouvriers (44,4 %) ou cadres (13,4 %). Les femmes en Guadeloupe sont ainsi nombreuses à exercer comme agents d'entretien, employées de la fonction publique (cat. C) et enseignantes, quand les hommes sont conducteurs de véhicules et ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment.

Au lycée, les filles et les garçons ne poursuivent pas les mêmes études

À la rentrée 2020, les filles sont plus nombreuses à s'orienter en classe de terminale générale (59,9 %) ou technologique (54,8 %) quand les garçons prédominent en terminale professionnelle (61,3 %). Certaines spécialités sont très genrées. Dans la filière générale, par exemple, les filles sont majoritaires dans les sciences humaines (littérature, philosophie, langues, cultures étrangères et régionales, histoire-géographie, sciences politiques), les spécialités artistiques, les sciences de la vie et de la Terre et la physique. À l'inverse, elles s'orientent moins souvent que les garçons vers les mathématiques et les sciences du numérique et de l'ingénieur. En terminale technologique, neuf élèves sur dix dans la série sanitaire et sociale sont des filles. En lycée professionnel, elles se retrouvent plus fréquemment dans les spécialités relatives au bien-être et au soin, à l'habillement, et aux services à la personne.

Les femmes sont plus nombreuses à la tête de foyers monoparentaux

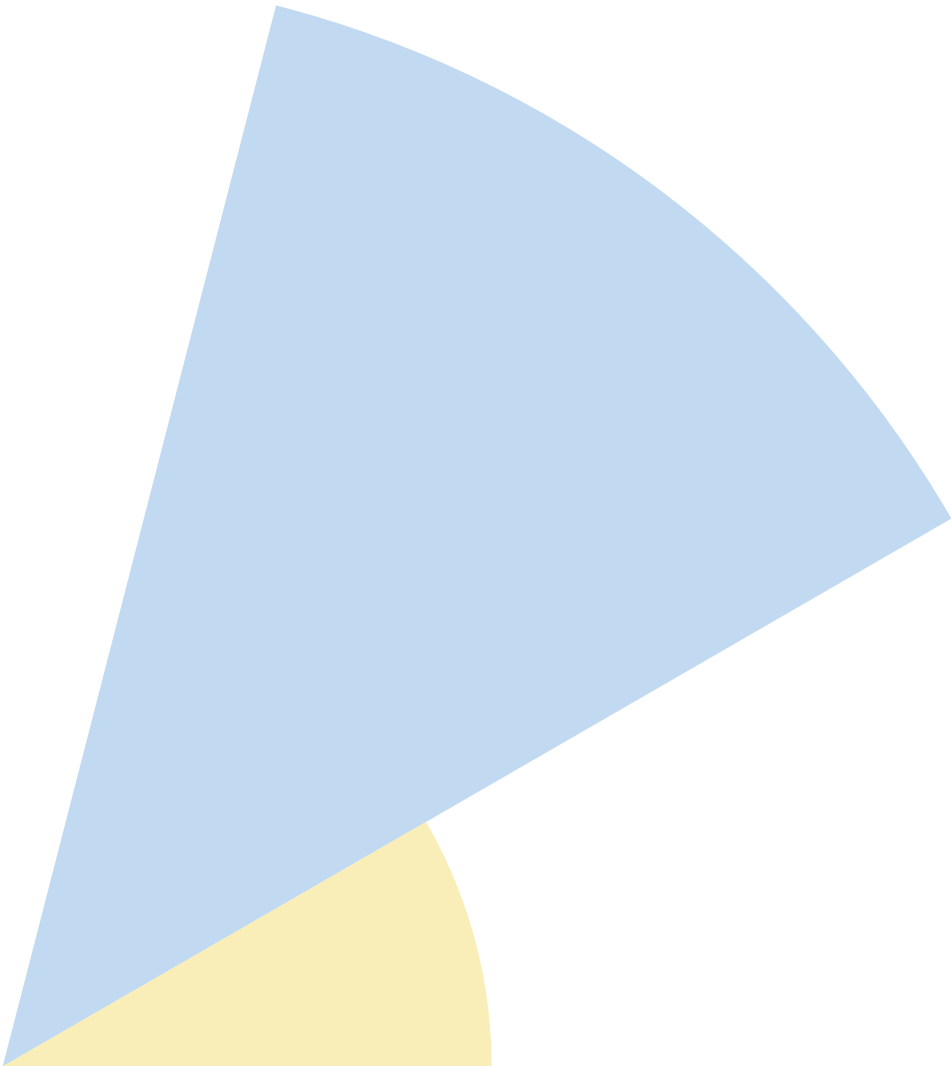
Les femmes sont davantage concernées par la monoparentalité. Entre 15 et 64 ans, 25,8 % des femmes vivent avec un ou plusieurs de leurs enfants sans conjoint, contre seulement 3,3 % des hommes. Avant 30 ans, les filles décohabitent davantage que les garçons. Ainsi, 56,9 % d'entre elles vivent encore chez leurs parents contre 74,0 % des hommes. Elles vivent également plus souvent en couple (27,0 % contre 9,1 %). Les femmes, plus concernées par le veuvage notamment en raison d'une espérance de vie plus longue, sont plus nombreuses à vivre seules à partir de 65 ans et à être hébergées en institution après 95 ans.

Les femmes participent beaucoup moins à la vie associative sportive que les hommes. En 2022, parmi les licenciés des fédérations sportives, seules 33,1 % sont des femmes. En matière de représentation politique, même si la distribution des sièges est proche de la parité dans les conseils municipaux en 2023, les femmes ne représentent que 21,9 % des maires.

Sommaire

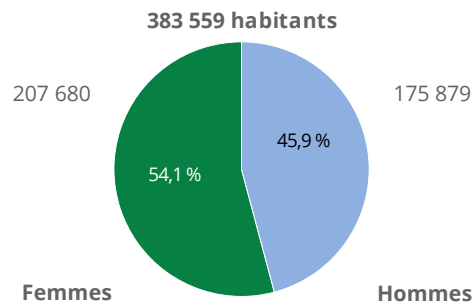
Synthèse	4
Guadeloupe	6
Femmes et hommes dans les départements français	17
Définitions, pour en savoir plus	19

Guadeloupe



Caractéristiques démographiques

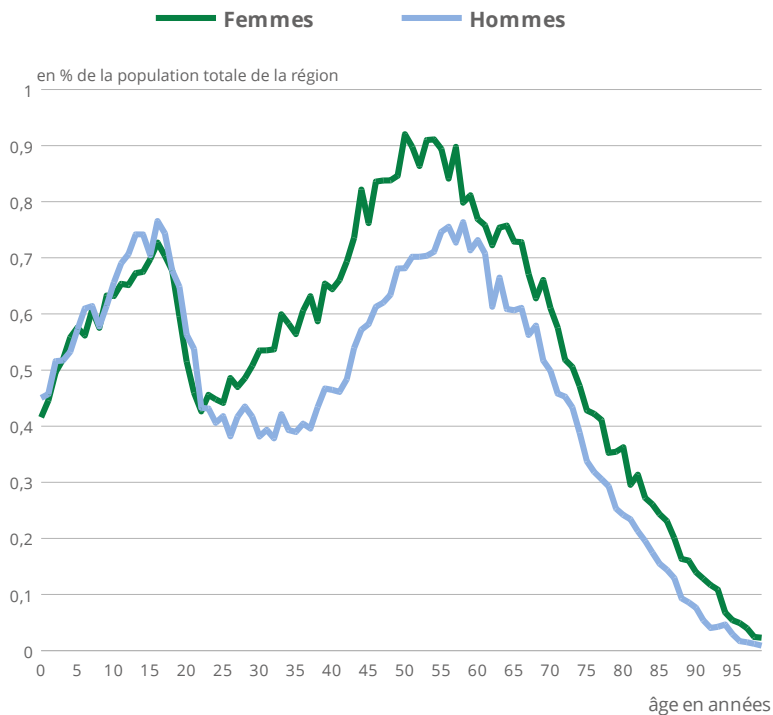
Population par sexe en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

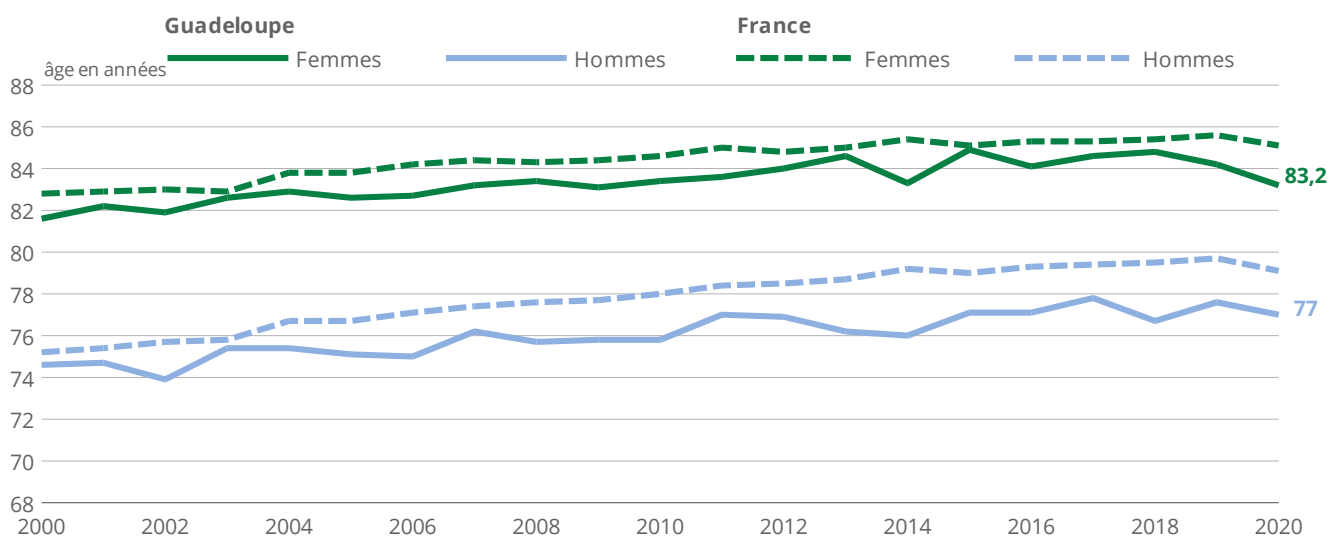
En 2020, parmi les 383 559 habitants de la région, 54,1 % sont des femmes et 45,9 % sont des hommes. Ces derniers représentent 49,7 % des moins de 30 ans (49,2 % France entière). L'espérance de vie à la naissance des femmes est plus élevée que celle des hommes (83,2 ans contre 77,0 ans en 2020). En conséquence, les femmes sont surreprésentées dans la population âgée : dans la région, 59,9 % des seniors de 75 ans ou plus sont des femmes (61,2 % France entière).

Répartition de la population par sexe et âge en 2020



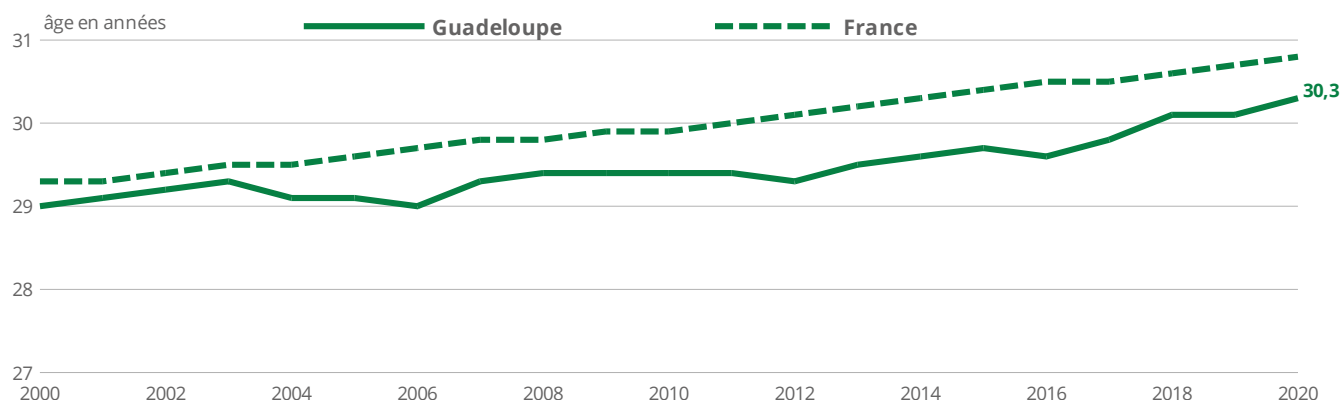
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Espérance de vie à la naissance



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.
Source : Insee, État civil, Estimations de population.

Âge moyen de la mère à l'accouchement



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.
Source : Insee, État civil, Estimations de population.

Indicateur conjoncturel de fécondité en 2020

pour 100 femmes

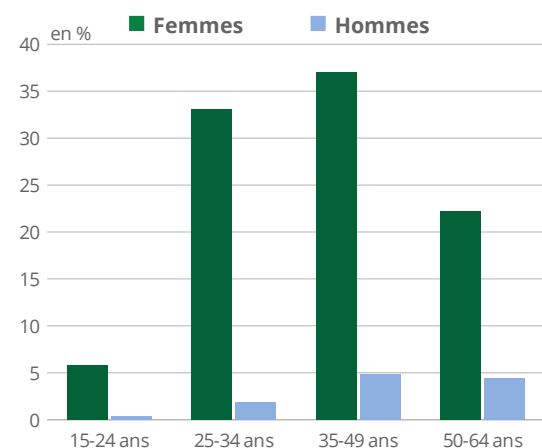
	Guadeloupe	France
Ensemble	227	182
15 à 24 ans	44	23
25 à 34 ans	124	114
35 à 49 ans	59	45

Source : Insee, État civil, Estimations de population.

La monoparentalité concerne essentiellement les femmes. En 2020, dans la région, 33,1 % des femmes de 25 à 34 ans et 37,0 % de celles âgées de 35 à 49 ans vivent sans conjoint et avec un ou plusieurs de leurs enfants, contre seulement 1,9 % et 4,8 % des hommes. Entre 25 et 34 ans, les femmes sont plus souvent en couple avec enfants que les hommes (respectivement 22,6 % contre 17,0 %).

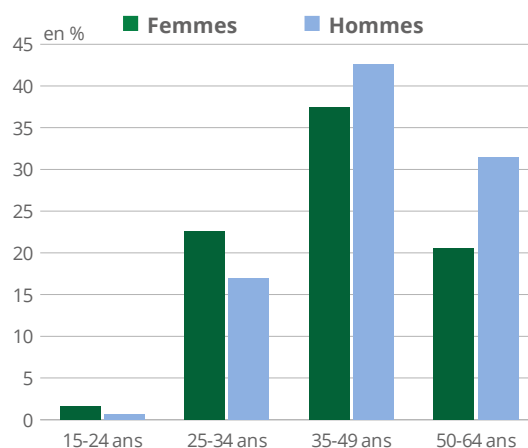
L'âge moyen des mères à l'accouchement augmente (30,3 ans en 2020 contre 29,0 ans en 2000). Cette hausse se retrouve au niveau national (respectivement 30,8 ans et 29,3). En 2020, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 227 enfants pour 100 femmes contre 182 France entière. Les femmes âgées de 25 à 34 ans demeurent les plus fécondes.

Personnes à la tête d'une famille monoparentale en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Personnes en couple avec un ou plusieurs enfants en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

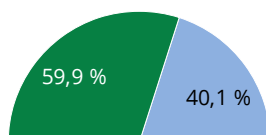
Enseignement – Éducation

Effectifs en classe de terminale à la rentrée 2020

■ Femmes ■ Hommes

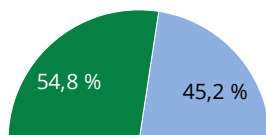
Lycée général

2 632 élèves



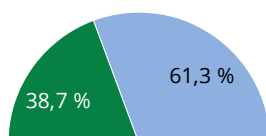
Lycée technologique

1 169 élèves



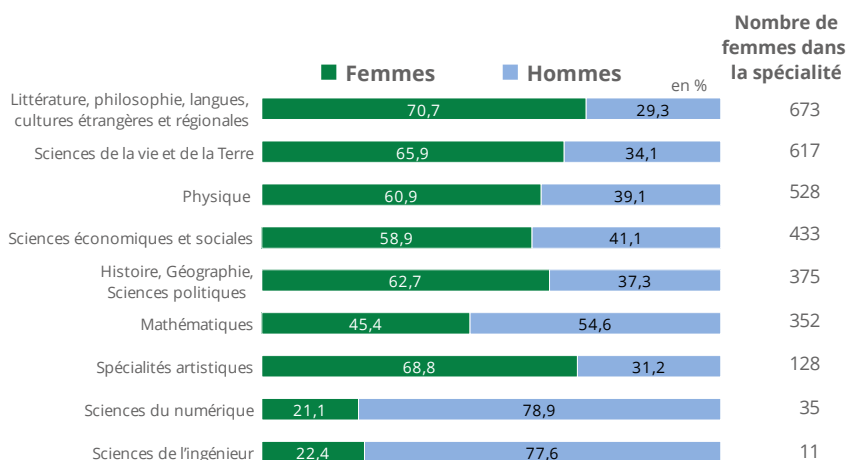
Lycée professionnel

1 772 élèves



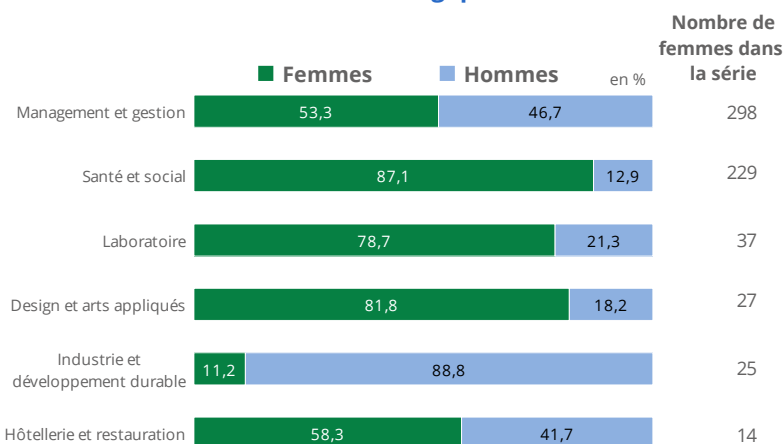
Champ : Lycées publics et lycées privés sous contrat.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

Spécialités en terminale générale à la rentrée 2020



Champ : Lycées publics et lycées privés sous contrat.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

Séries en terminale technologique à la rentrée 2020



Champ : Lycées publics et lycées privés sous contrat.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

Spécialités en lycée professionnel à la rentrée 2020

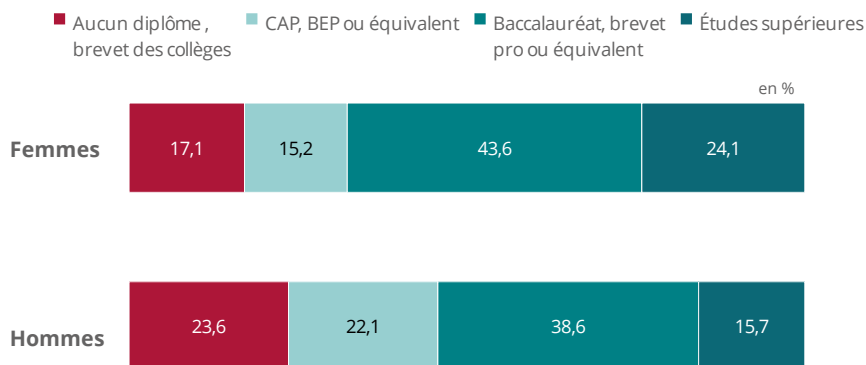
Les plus féminisées	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)
Coiffure, esthétique & autres soins	97,0	3,0
Habillement	94,0	6,0
Spéc. pluriv. sanitaires & sociales	91,0	9,0
Nettoyage, assainis., protect. environmt	87,7	12,3
Spéc. plurivalentes des services	61,5	38,5

Champ : Formations représentant au moins 30 élèves et 1 % de ceux en lycée professionnel. Lycées publics et lycées privés sous contrat.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

Les moins féminisées	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)
Moteurs et mécanique auto	2,3	97,7
Spéc. pluritechno mécanique-électricité	3,0	97,0
Électricité, électronique	4,2	95,8
Structures métalliques	5,5	94,5
Travail du bois et de l'ameublement	6,3	93,8

Champ : Formations représentant au moins 30 élèves et 1 % de ceux en lycée professionnel. Lycées publics et lycées privés sous contrat.
Source : DEPP, Système d'information Scolarité, rentrée 2020.

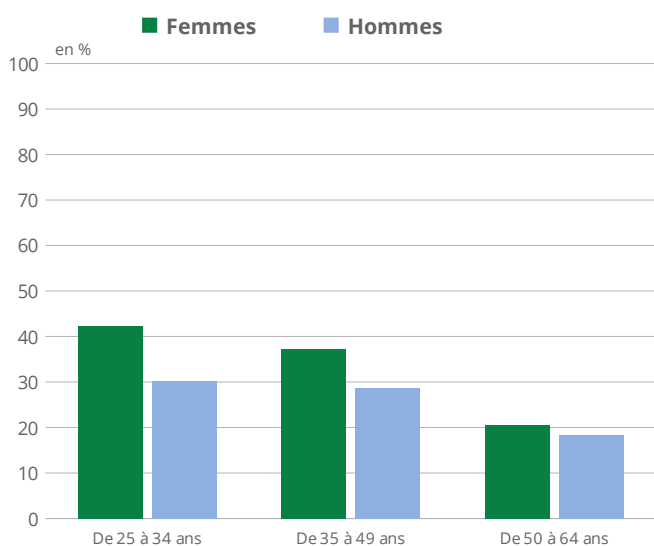
Diplôme le plus élevé des 15-24 ans sortis du système scolaire en 2020



Champ : Population des 15 – 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire.
Source : Insee, recensement de la population 2020.

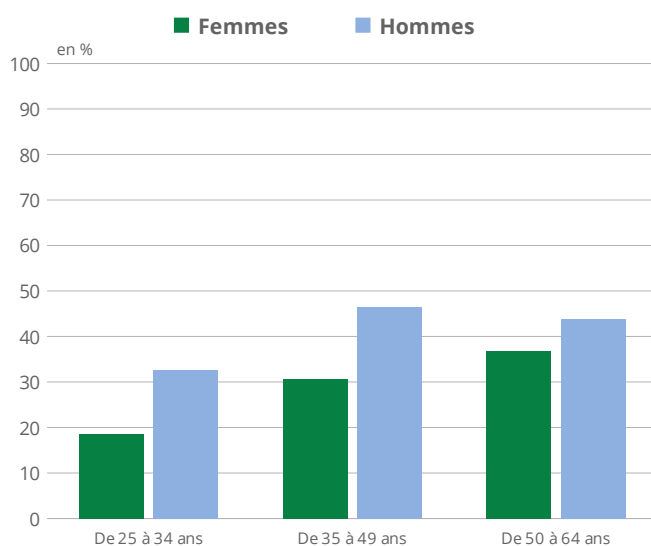
En 2020, la part des femmes diplômées du supérieur est plus élevée que celle des hommes. L'écart est plus marqué entre 25 et 34 ans où 42,3 % des femmes sont diplômées du supérieur pour 30,1 % des hommes (53,5 % et 43,3 % au niveau national). Inversement, la part des hommes peu ou pas diplômés (23,6 %) dépasse celle des femmes (17,1 %). Parmi les personnes ayant un faible niveau de formation, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes : 18,6 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ayant au mieux un brevet des collèges déclarent occuper un emploi au recensement de la population contre 32,6 % des hommes du même âge (respectivement 38,1 % et 59,6 % France entière). Cet écart en défaveur de la femme atteint 16 points chez les 35-49 ans.

Part des diplômés du supérieur par âge en 2020



Source : Insee, recensement de la population 2020.

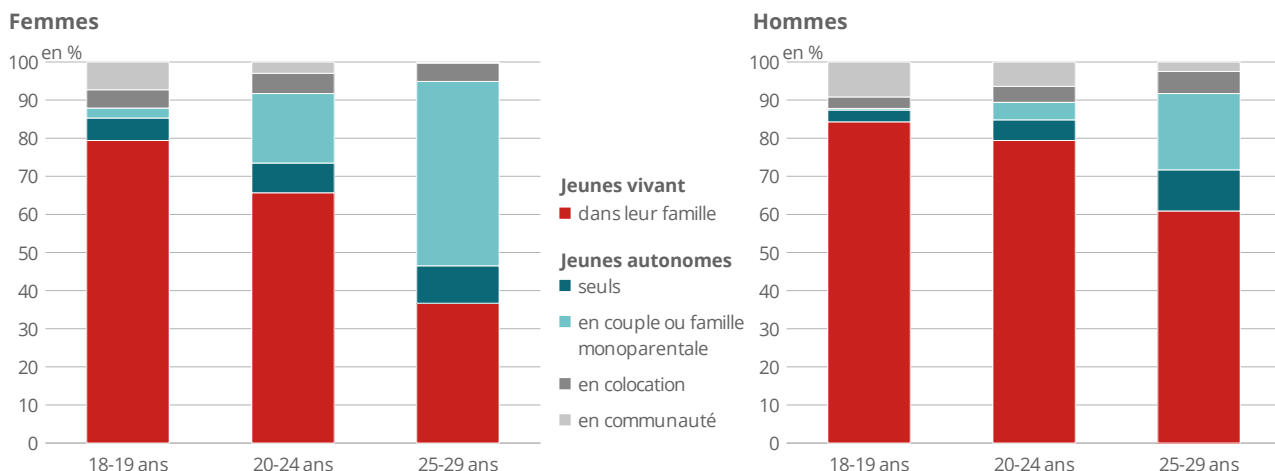
Taux d'emploi des peu ou pas diplômés par âge au sens du recensement en 2020



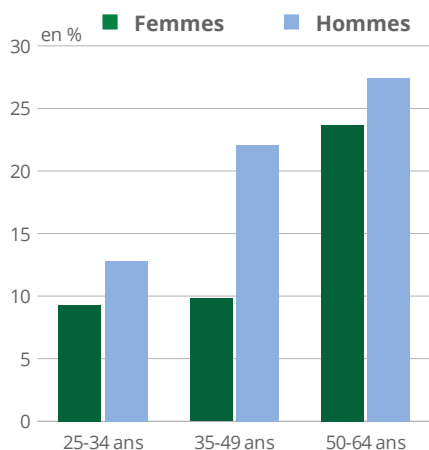
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Conditions de vie

Mode de cohabitation des 18 - 29 ans en 2020

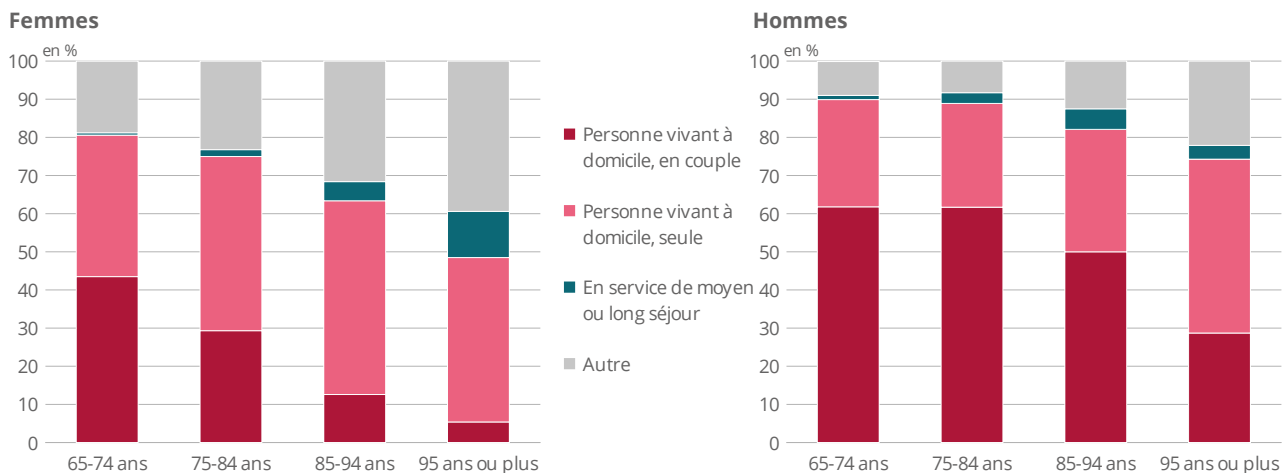


Les personnes seules parmi les 25 - 64 ans en 2020



Les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt que les hommes. En 2020, 65,7 % des femmes âgées de 20 à 24 ans résident chez leurs parents contre 79,4 % des hommes du même âge (respectivement 42,5 % et 54,0 % France entière). La vie en couple est plus fréquente pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Entre 25 et 29 ans, 48,4 % des femmes déclarent au recensement vivre en couple alors que seuls 20,0 % des hommes sont dans ce cas (respectivement 61,7 % et 43,5 % France entière). La part des jeunes femmes de 25 à 49 ans qui vivent seules est nettement inférieure à celle des hommes. Après 65 ans, la situation s'inverse, les hommes étant moins touchés par le veuvage. Les femmes vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées. Dans la région, 37,1 % des femmes de 65 à 74 ans sont seules dans leur logement. Cette part atteint 50,8 % pour les 85-94 ans. L'hébergement en institution intervient plus tôt chez les hommes de 75 à 84 ans. Toutefois, les femmes y sont plus nombreuses à partir de 95 ans.

Mode de cohabitation des 65 ans ou plus en 2020



Les femmes sont moins nombreuses à participer à la vie associative sportive : en 2022, seules 33,1 % des licenciés dans les fédérations sportives sont des femmes.

En matière de représentation politique, même si la distribution des sièges est proche de la parité dans les conseils municipaux, les femmes ne représentent que 21,9 % des maires.

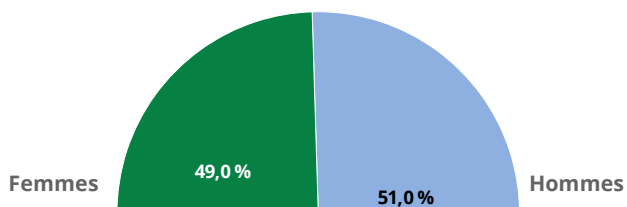
Part des licences féminines dans les fédérations sportives en 2022

Fédérations	Nombre total de licences	Part des licences féminines (en %)
Ensemble	38 800	33,1
Dont Football	9 420	11,2
Tennis	3 397	36,3
Voile	2 006	32,9
Athlétisme	1 981	52,5
Handball	1 849	48,9

Champ : Fédérations sportives olympiques et non olympiques agréées par le Ministère de la Santé et des Sports, hors fédérations multi-sports.

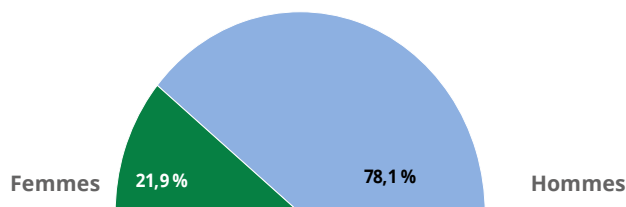
Source : INJEP-MEDES Recensement des licences et clubs 2022.

Conseillers municipaux en 2023



Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE) décembre 2023.

Maires en 2023



Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE) décembre 2023.

Travail - Emploi

Taux d'activité et d'emploi des 15-64 ans au sens du recensement en 2020

	Taux d'activité	
	Femmes	Hommes
Ensemble	70,3	71,1
de 15 à 24 ans	30,3	35,6
de 25 à 49 ans	85,8	87,1
de 50 à 64 ans	68,9	73,1

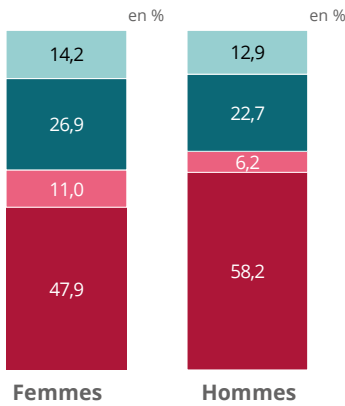
Source : Insee, recensement de la population 2020.

	Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes
Ensemble	49,6	52,9
de 15 à 24 ans	16,0	19,1
de 25 à 49 ans	58,9	64,4
de 50 à 64 ans	53,3	59,3

Source : Insee, recensement de la population 2020.

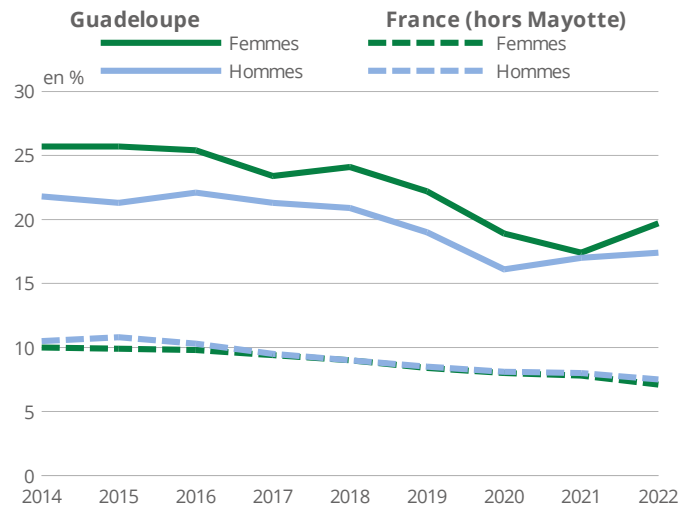
Statut d'activité des 25-49 ans au sens du recensement en 2020

- Emploi à temps complet
- Chômeur
- Emploi à temps partiel
- Inactif



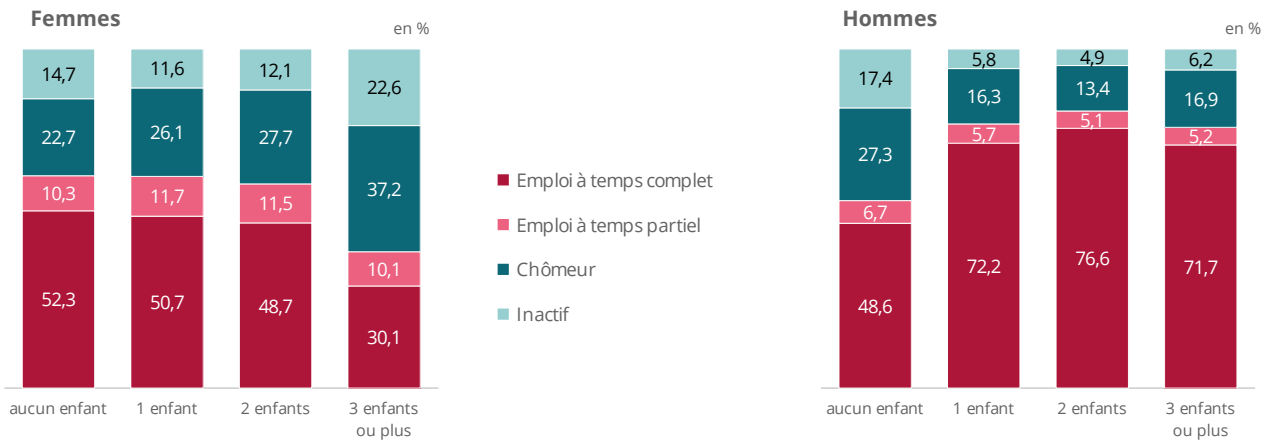
Champ : Population de 25 à 49 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Taux de chômage en moyenne annuelle



Source : Insee, taux de chômage localisés.

Statut d'activité des 25-49 ans selon le nombre d'enfants au sens du recensement en 2020

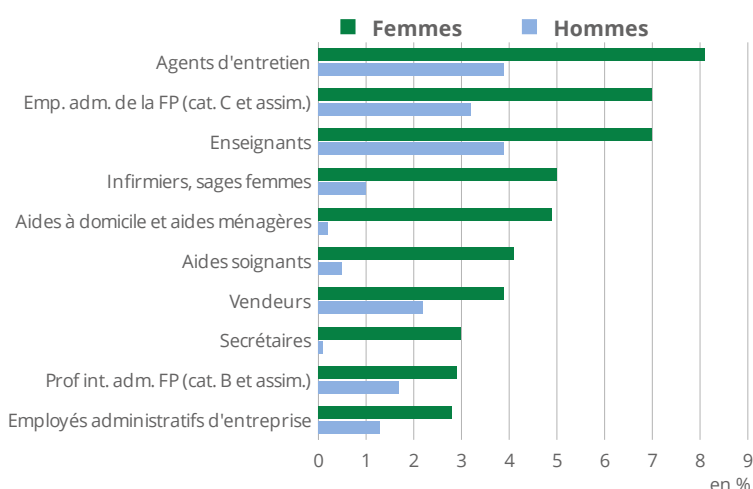


Champ : Population de 25 à 49 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2020.

Dans la région, les métiers les plus souvent occupés par les femmes sont « Agents d'entretien » (8,1 % des femmes en emploi), « Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés) » (7,0 %) et « Enseignants » (7,0 %). Les hommes sont plus souvent « Conducteurs de véhicules » (5,4 %), « Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment » (5,1 %) ou « Agents d'entretien » (3,9 %).

Répartition par familles professionnelles en 2020

Les dix familles concentrant le plus d'emplois chez les femmes



Source : Insee, recensement de la population 2020.

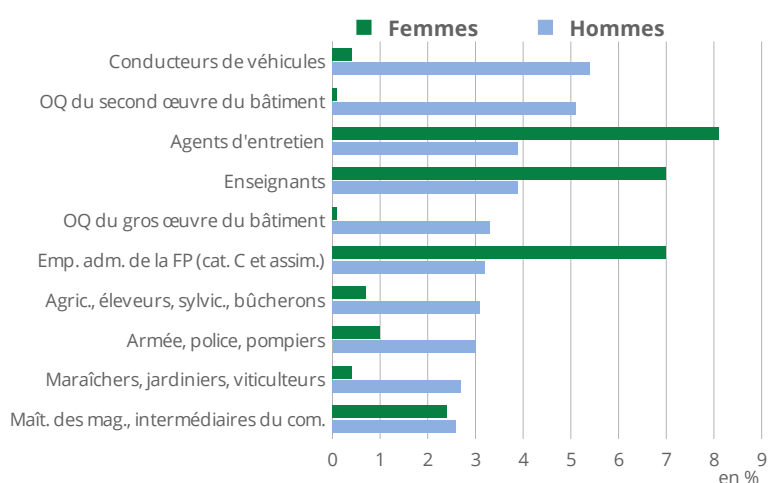
Les cinq familles les plus féminisées

	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
Secrétaires	97,5	2,5
Aides à domicile et aides ménagères	96,6	3,4
Aides soignants	89,8	10,2
Infirmiers, sages femmes	85,2	14,8
Employés de la comptabilité	80,7	19,3

Champ : Famille professionnelle représentant au moins 1 % de l'emploi de la région.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Les dix familles concentrant le plus d'emplois chez les hommes



Source : Insee, recensement de la population 2020.

Les cinq familles les moins féminisées

	en %	
	Part des femmes	Part des hommes
OQ du gros œuvre du bâtiment	1,7	98,3
OQ du second œuvre du bâtiment	2,1	97,9
Conducteurs de véhicules	8,1	91,9
Ouvriers qualifiés de la maintenance	10,3	89,7
Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	12,9	87,1

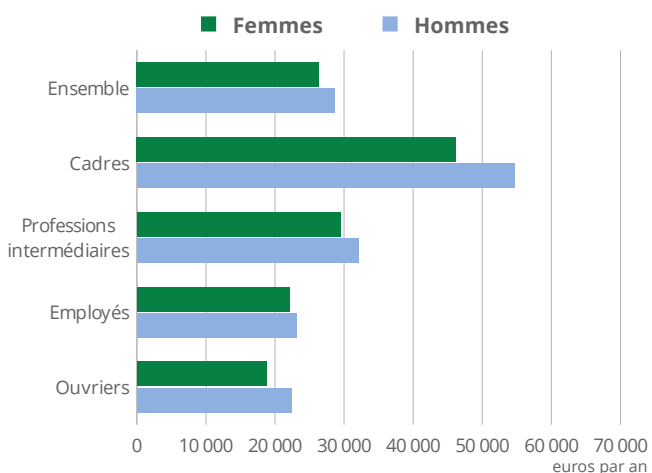
Note : OQ : ouvrier qualifié – ONQ : ouvrier non qualifié.

Champ : Famille professionnelle représentant au moins 1 % de l'emploi de la région.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

Salaires

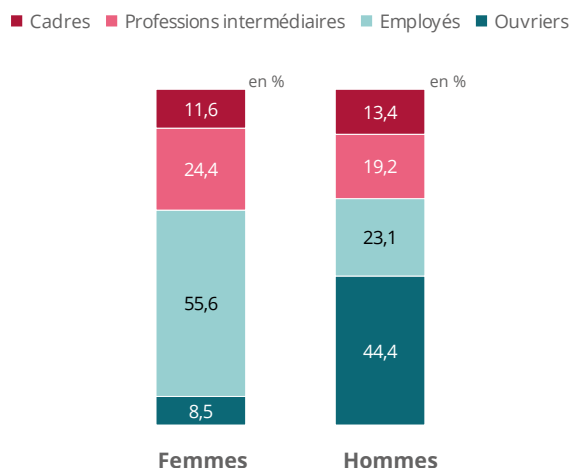
Salaire net annuel moyen en équivalent temps plein par catégorie socioprofessionnelle en 2021



Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

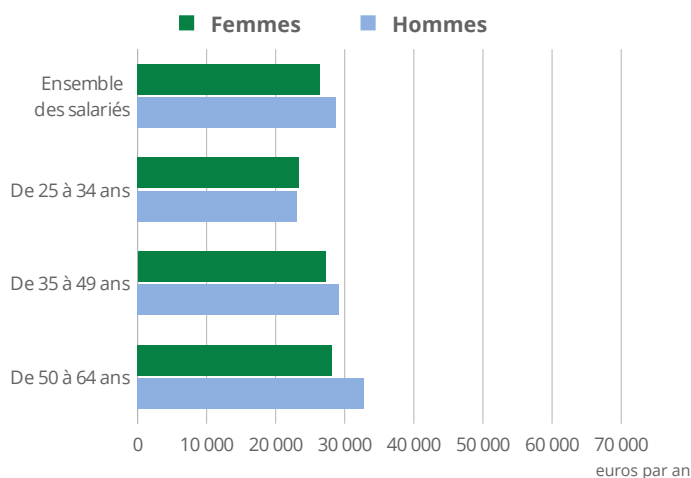
Catégories socio-professionnelles en 2021



Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

Salaire net annuel moyen en équivalent temps plein par âge en 2021

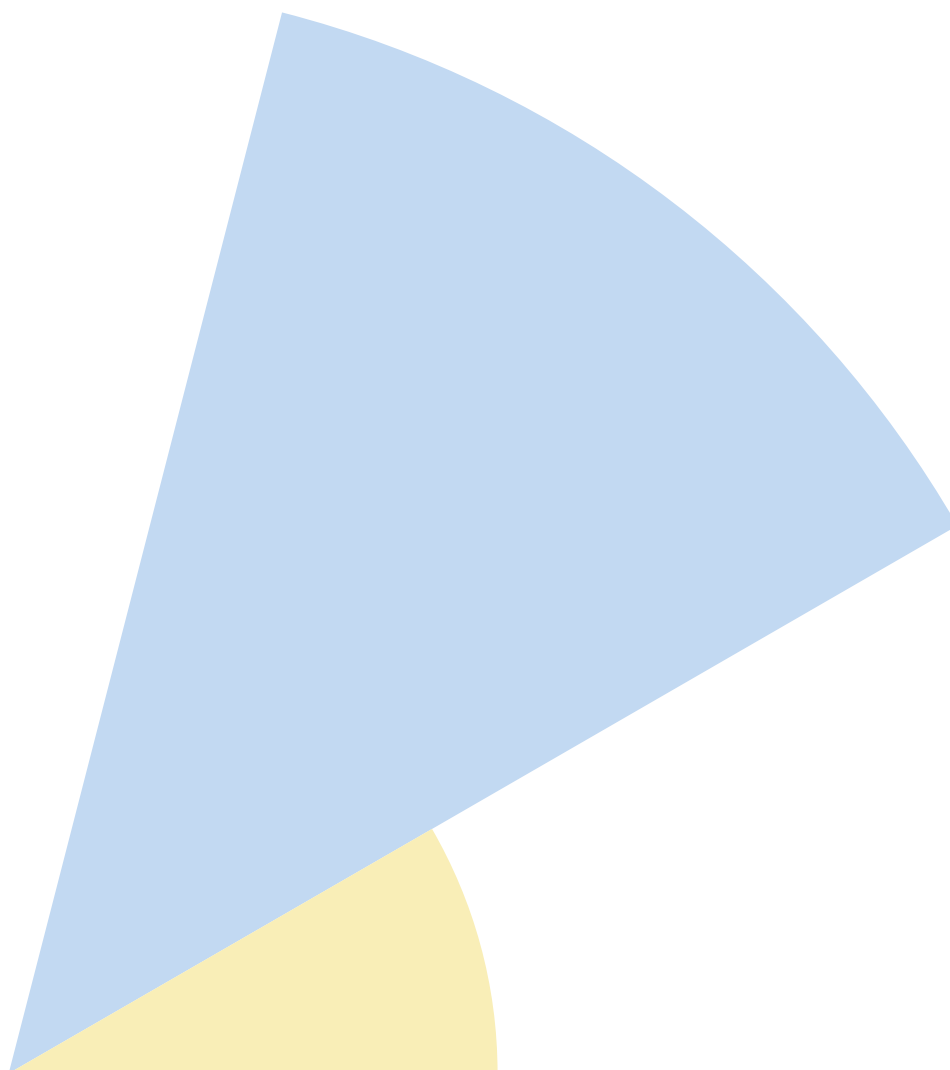


Champ : Salariés en équivalent temps plein du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

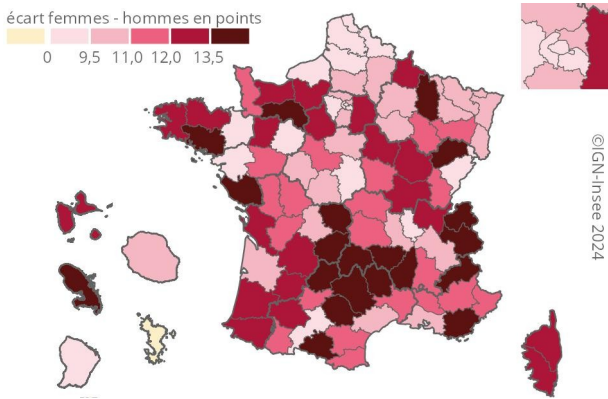
Source : Insee, base tous salariés 2021, au lieu de travail.

À temps de travail équivalent, le salaire annuel net moyen des femmes travaillant en Guadeloupe, dans le privé ou dans une entreprise publique, atteint 26 400 € en 2021 contre 28 700 € chez les hommes. Les femmes occupent moins souvent des emplois de cadres que les hommes (11,6 % contre 13,4 %) et lorsqu'elles sont cadres, elles perçoivent des salaires inférieurs (46 200 € contre 54 600 €). Les écarts salariaux augmentent avec l'âge et atteignent 4 600 € entre 50 et 64 ans en défaveur des femmes.

Femmes et hommes dans les départements français



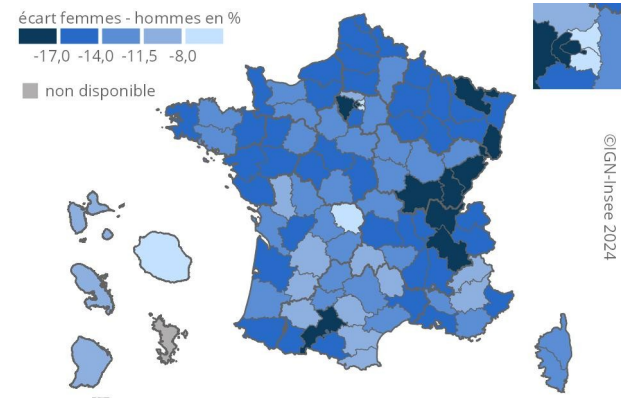
Diplômés du supérieur de 25 à 34 ans en 2020



Lecture : En 2020, en Guadeloupe, la part des diplômés du supérieur parmi les femmes de 25 à 34 ans est supérieure de 12,2 points à celle des hommes au même âge.

Source : Insee, recensement de la population 2020 (2017 pour Mayotte).

Salaire annuel net moyen en EQTP en 2021

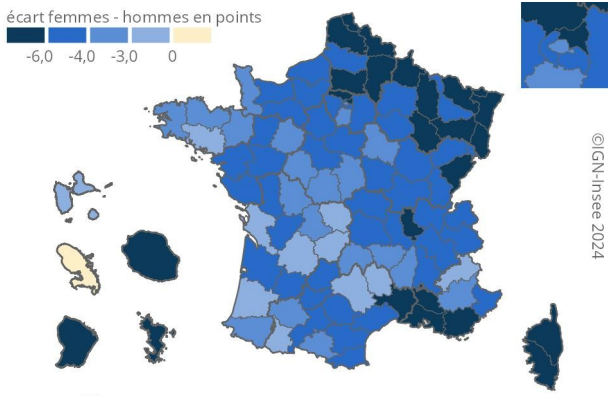


Lecture : En 2021, en Guadeloupe, le salaire net annuel moyen par EQTP des femmes est inférieur de 8,1 % à celui des hommes.

Champ : Salariés des entreprises du secteur privé et entreprises publiques localisées en France hors Mayotte.

Source : Insee, base tous salariés, fichier salariés au lieu de travail 2021.

Taux d'activité en 2020

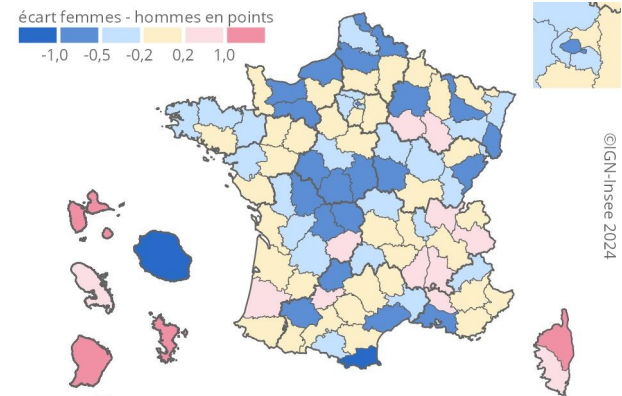


Lecture : En 2020, en Guadeloupe, le taux d'activité des femmes est inférieur de 0,8 point à celui des hommes.

Champ : Population active de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2020 (2017 pour Mayotte).

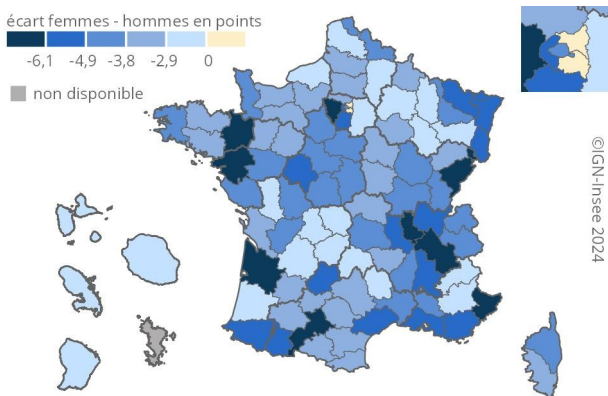
Taux de chômage en moyenne annuelle en 2022



Lecture : En 2022, en Guadeloupe, le taux de chômage des femmes est supérieur de 2,3 points à celui des hommes.

Source : Insee, taux de chômage localisés 2022, enquête Emploi au 2ème trimestre 2022 pour Mayotte.

Cadres en 2021

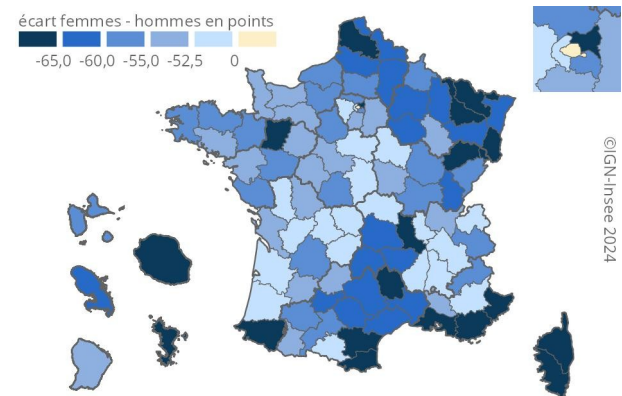


Lecture : En 2021, en Guadeloupe, la part des femmes parmi les cadres est inférieure de 1,8 points à celle des hommes.

Champ : Salariés des entreprises du secteur privé et entreprises publiques localisées en France hors Mayotte en équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee, base tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence 2021.

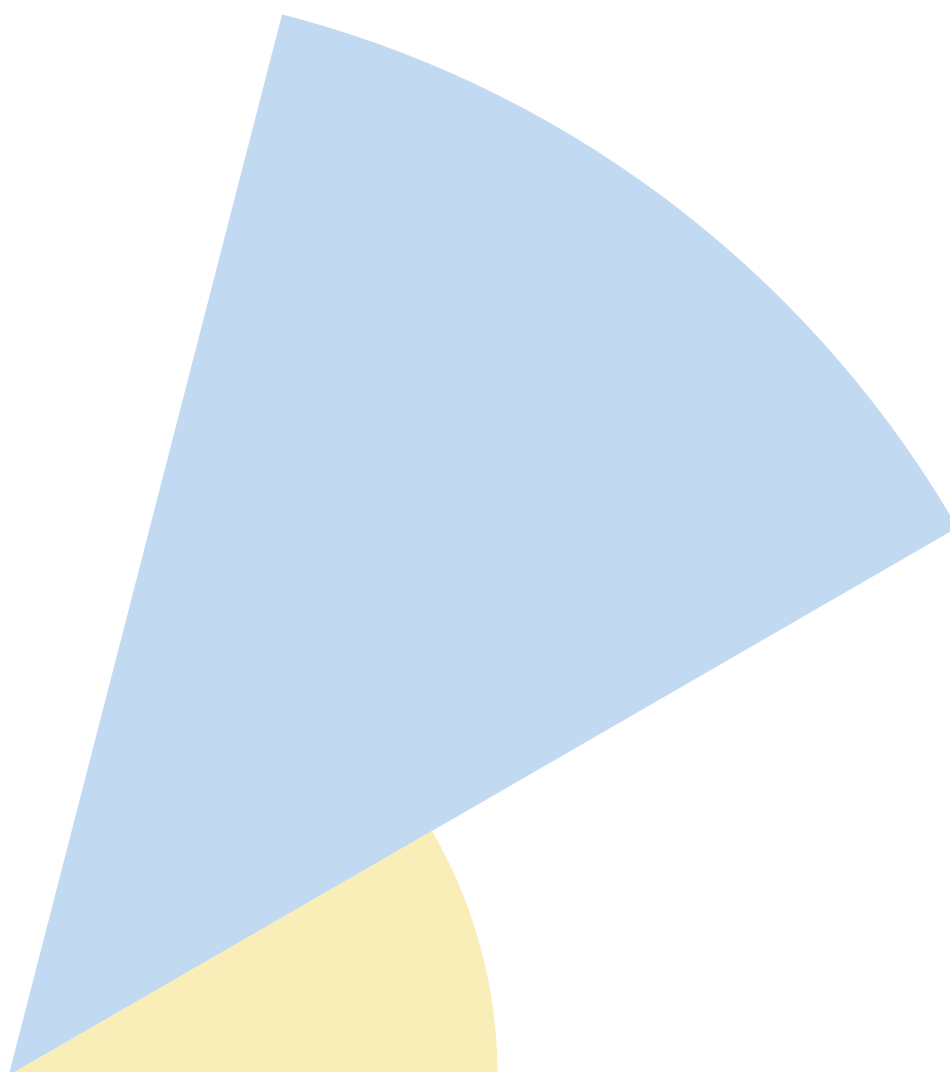
Maires en 2023



Lecture : En 2023, en Guadeloupe, la part des femmes parmi les maires est inférieure de 56,2 points à celle des hommes.

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus (RNE), décembre 2023.

Définitions, pour en savoir plus



Définitions

Âge moyen de la mère à l'accouchement : âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à chaque âge la fécondité observée pour les femmes du même âge l'année considérée.

La nomenclature des professions et **catégories socioprofessionnelles** dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Chômage :

Au sens du recensement, est **chômeur** toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi.

Au sens du BIT, est **chômeur** toute personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

L'Insee produit des **taux de chômage localisés** (rapport entre le nombre de chômeurs et la population active) par région, département et zone d'emploi à partir d'une synthèse de différentes sources :

- des données administratives sur l'emploi ;
- des séries de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi ;
- de l'Enquête Emploi en Continu (EEC).

Contrairement aux régions de France métropolitaine, les séries du taux de chômage localisé dans les Dom sont directement issues de l'enquête Emploi en Continu (EEC). Cette source permet de mesurer le chômage tel que défini par le Bureau international du travail (BIT).

Le **couple** au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 18 ans ou plus sauf exception, qui partagent la même résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : ils déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait. Cette définition d'un couple est utilisée à partir de la diffusion des résultats statistiques du millésime 2013, pour laquelle les couples de même sexe sont pris en compte dans l'élaboration des résultats du recensement.

Diplôme :

Les résultats du recensement de la population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder.

Aucun diplôme, brevet des collèges (pas ou peu diplômé) :

- Pas de scolarité ou scolarité achevée avant la fin de l'école primaire ;
- Scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- Scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;
- Certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;

CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent

Baccalauréat, brevet professionnel :

- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ;
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent.

Diplômé du supérieur :

- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ;
- Licence, licence professionnelle, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;
- Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5, doctorat de santé ;
- Doctorat de recherche (hors santé).

Emploi en équivalent temps plein (EQTP) : l'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps plein (EQTP). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP.

Est compté comme **enfant** d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge et sexe de l'année considérée.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

La nomenclature des **familles professionnelles (FAP)** est construite à partir d'un croisement du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Chaque FAP regroupe des professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. La nomenclature des FAP utilisée se subdivise en 87 familles regroupées. Les termes de « métier » et de « profession » sont utilisés de façon équivalente et s'appuient sur cette nomenclature.

Les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

L'**indicateur conjoncturel de fécondité**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangé.

Mode de cohabitation

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 18 à 29 ans :

Les **jeunes de 18 à 29 ans vivant dans leur famille** sont les personnes de 18 à 29 ans vivant dans le même logement que leurs parents (ou un de leurs parents) ou dans le même logement qu'un autre membre de leur famille, hors conjoint ou enfant (exemple : grand-parent, frère...).

Les **jeunes de 18 à 29 ans autonomes** sont définis ici comme les personnes de 18 à 29 ans ne vivant pas dans le même logement que leurs parents ou un autre membre de leur famille (hors conjoint ou enfant).

Un jeune autonome peut vivre :

en couple ou famille monoparentale : le jeune est adulte d'un couple (avec ou sans enfant) ou d'une famille monoparentale et le couple ou la famille monoparentale est l'unique occupant du logement ;

seul : le jeune occupe seul son logement ;

en colocation : le jeune, en couple ou non, partage son logement avec d'autres personnes ;

en communauté : le jeune est recensé dans une communauté (services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen et long séjour, foyers et résidences sociales ou assimilés, établissements hébergeant des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement, casernes, établissements pénitentiaires, établissements sociaux de court séjour...).

Plusieurs modes de cohabitation sont distingués ici pour les personnes de 65 ans ou plus :

personne vivant à domicile, en couple

personne vivant à domicile, seule

en service de moyen ou long séjour : Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), établissement de soins médicaux de longue durée, structure pour adultes handicapés, structure sociale pour adultes et familles..

autres situations : personne ne vivant pas seule ou en couple dans son logement (exemple : personne hébergée chez son enfant, colocation ...) et personne recensée dans une communauté hors service de moyen ou long séjour (exemple : communauté religieuse, établissement social de court séjour...).

Les chiffres de **population** présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

La population des résidences principales (ou population des ménages) ;

La population des personnes vivant en communautés ;

La population des habitations mobiles, les sans-abris et les bateliers rattachés au territoire.

Le **salaires en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Spécialités et séries en classe terminale

Spécialités en terminale générale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Littérature, philosophie, langues (Littérature et philosophie, Humanités, Langues, Littératures et cultures étrangères, Langues et culture de l'Antiquité)

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Sciences de l'ingénieur

Numériques et sciences informatiques

Arts (Arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre)

Les spécialités « Écologie - Agronomie et Territoire », dans les lycées agricoles et "Sports Éducation Physique, pratiques et cultures sportives" présentes depuis la rentrée 2021 ne sont pas reprises dans ce document.

Séries de baccalauréat technologique

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
Sciences et technologies de laboratoire (STL)
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Les séries Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture et de la communication et Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole ne sont pas reprises dans ce document.

Spécialités de baccalauréat professionnel

Il existe une centaine de spécialités de baccalauréats professionnels. Chaque spécialité du baccalauréat professionnel est définie par un arrêté du ministre chargé de l'Éducation, après avis de la ou des commissions professionnelles consultatives compétentes.

Dans ce document, seules les spécialités représentant au moins 30 élèves et 1 % de ceux en terminale professionnelle sont retenues.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et la population totale correspondante.

Le **taux d'emploi au sens du recensement de la population** rapporte le nombre de personnes en emploi au sens du recensement à la population totale. Il peut être calculé pour une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Pour en savoir plus

Bilioniere M, Taupe G, « En Guadeloupe, huit entreprises sur dix créées par des femmes en 2018 sont encore actives trois ans après leur création », Insee Analyses Guadeloupe n°79, mars 2024.

Godet F., « Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4 % à temps de travail et à postes comparables en 2021 », Insee Focus n°292, mars 2023.

Salibekyan-Rosain Z., Ramdine L., « En Guadeloupe, dans la fonction publique d'État, l'écart de salaire entre hommes et femmes est liée à la nature des emplois », Insee Analyses Guadeloupe n°55, mars 2022.

Algava E. et al., « Femmes et hommes, l'égalité en question », Insee Références – Édition 2022, mars 2022.

Salibekyan-Rosain Z., Shitalou E., « Guadeloupe, 14 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes au sein de la fonction publique d'Etat », Insee Flash Guadeloupe n°149, mars 2021.

Raimbaud A., « Regards sur les inégalités femmes-hommes – La Guadeloupe, un modèle de parité en politique », Insee Flash Guadeloupe n°115, mars 2019.

Clarenc P., « Des fortes disparités pour les conditions d'emploi, faibles inégalités pour les salaires », Insee Flash Guadeloupe n°85, mars 2018.

Demougeot L., « Femmes et hommes en Guadeloupe : regard sur la parité aux différents âges de la vie », Insee Analyses Guadeloupe n°19, mars 2017.

Égalité femmes-hommes : chiffres clés de Guadeloupe

Insee Dossier Guadeloupe

n°19

Mars 2024

Surreprésentées parmi la population en Guadeloupe, les femmes vivent plus fréquemment sans conjoint avec un ou plusieurs de leurs enfants. Si l'âge moyen des mères à l'accouchement augmente dans la région, l'indicateur de fécondité en Guadeloupe (2,27 enfants par femme en 2020) reste le quatrième plus élevé de France.

À l'école, les filles et les garçons ne poursuivent pas les mêmes études. Plus présentes dans les filières générales, elles prédominent dans les sciences humaines, les spécialités artistiques, les sciences de la vie et de la Terre et la physique quand elles sont minoritaires en mathématiques et en sciences du numérique et de l'ingénieur. Les femmes sont plus diplômées que leurs homologues masculins.

Les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt que les hommes et vivent également plus souvent en couple. Aux âges avancés, davantage confrontées au veuvage, elles sont plus nombreuses à vivre seules et, après 95 ans, en institution.

Les femmes sont désavantagées sur le plan professionnel. Elles sont moins souvent en emploi et plus fréquemment au chômage (au sens du BIT). Malgré un taux d'activité similaire à celui des hommes, elles travaillent plus à temps partiel. Avoir des enfants les entrave davantage. Celles-ci sont plus fréquemment au chômage et inactives que les pères, quel que soit le nombre d'enfants, et réduisent plus souvent leur activité professionnelle. Les femmes perçoivent également des salaires inférieurs à temps de travail égal.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)

